

ressort du gouvernement fédéral et il espère bien qu'il ne tardera pas à l'appliquer.

Quant aux mauvais chemins auxquels M. Montminy a fait allusion, il croit que le meilleur moyen d'y remédier est d'engager tous les cultivateurs à entretenir la partie du chemin qui passe devant ou sur leur propriété.

M. Gigault, assistant commissaire de l'agriculture fait part à l'assemblée des observations recueillies pendant son voyage en Europe. Nous espérons pouvoir reproduire *in extenso* ce travail important.

A. M. Gigault succède M. A. Taschereau, avocat, de la Beauce. Il fait une revue des progrès agricoles accomplis depuis vingt ans dans notre province. Mais il y a encore beaucoup à faire, tant dans la culture des terres que dans la propagation des cercles agricoles.

Un progrès, entre autres, à accomplir c'est la protection des vétérinaires licenciés contre le charlatan. Le gouvernement devrait intervenir dans ce sens. M. Taschereau considère que l'industrie laitière est une œuvre vraiment nationale. C'est elle qui fait notre prospérité. Quant à la question de supprimer les petites fabriques, c'est un problème difficile à résoudre. La Beauce compte 85 fabriques laitières et nous avons droit d'être fiers des résultats obtenus jusqu'aujourd'hui, surtout lorsqu'on songe que ces fabriques ont produit cette année, pour une valeur de \$300,000. En terminant il recommande d'améliorer autant que possible l'agriculture dans toutes ses branches.

M. Clément, vendeur de Saint-Denis de Kamouraska, parle de la nécessité d'empêcher que le fromage soit expédié des fabriques avant qu'il ait atteint le degré de maturité voulu.

M. J. de L. Taché donne lecture de la requête qui sera prochainement présentée au Ministre de l'Agriculture et dont nous avons reproduit le texte, puis il propose, secondé par M. Chapais, que les messieurs dont les noms suivent forment le comité qui sera chargé de présenter cette requête au Commissaire de l'Agriculture : M. McDonald, M.P.P., Girard, M.P.P., M. Bernatchez, M.P.P., D. O. Bourbeau, Fisher, Dérome, L. P. Bernard, L. J. Lemire, A. Chicoyne, J. A. Vaillancourt, A. A. Ayer, Chs. Préfontaine et le Rév. M. Gagnon, du séminaire de Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3ME JOURNÉE

Immédiatement après l'ouverture de la séance, M. de Castel secrétaire de la société, fait la distribution des diplômes aux inspecteurs de fromageries. Les diplômés sont, avec la mention très bien :—Albert W. Woodard, Sutton ; J. E. Gareau, St-André Avelin ; L. P. Lacourcière, Batiscan.

Avec la mention bien :—D. J. Parent, St-Aimé ; J. E. Hudon, St-Jérôme ; Ch. E. Bennet, Montebello ; N. E. Clément, Ste-Anne de la Pérade.

M. le président, le Rév. M. Montminy félicite chaleureusement les diplômés et exprime l'espoir que le nombre des méritants continuera de s'accroître. Il termine en invitant M. le docteur Godbout, le député du comté de Beauce, au fédéral, d'adresser la parole à l'assemblée.

M. le docteur Godbout débute par un bel éloge du vaillant président de la Société de l'Industrie Laitière de la province de Québec.

Le Rév. M. Montminy, malgré les multiples occupations de son ministère, il trouve encore le moyen de consacrer une partie de son temps au progrès et au développement de l'agriculture. L'importance des travaux accomplis par la convention est si grande qu'ils ne peuvent tarder à produire d'heureux fruits. Il exprime l'espoir que le gouvernement fédéral fera droit à la requête qui lui sera présentée prochainement, à l'effet d'obtenir des réfrigérateurs sur les steamers. Quant à lui, il fera tout en son pouvoir pour le faire adopter. Il termine en remerciant, au nom du comté, le président et tous les membres de la Société de l'Industrie Laitière.

M. J. C. Chapais, assistant commissaire de l'industrie laitière à Ottawa, fait ensuite une conférence très étudiée.

Notre industrie laitière, dit-il, a remporté de grands succès à Chicago, mais il ne faut pas en rester là. Il ne faut pas se laisser séduire par les délices de Capoue. Il est nécessaire de lutter encore afin d'améliorer encore plus notre production.

Après avoir traité la question du pâturage et les diverses herbes qu'il convient d'y semer pour avoir un pâturage abondant et de qualité supérieure, il aborde la question de l'ensilage et donne des renseignements forts importants sur les diverses sortes de blé d'inde à employer comme nourriture pour les vaches durant l'hiver, il conseille le système du fourrage, paille et foin haché et placé dans des boîtes dans lesquelles on l'humecte.

Tous ceux qui ont eu recours à ce système s'en sont bien trouvés. Il considère que la vache canadienne est la meilleure et il le prouve en citant les opinions des étrangers à ce sujet. Nous n'avons donc pas besoin d'aller chercher ailleurs des animaux sous prétexte d'améliorer la race quand nous possédons une race de vaches laitières, la vache canadienne, que les étrangers recherchent parce que, comme laitière elle est la plus féconde et produit à bon marché un lait de qualité supérieure pour le fromage canadien.

M. Chapais termine sa conférence en parlant de l'entretien des chemins. Comme les autres orateurs qui l'ont précédé à la tribune, il déplore le mauvais état des chemins et insiste sur la nécessité de les améliorer. Puis il déclare que l'opinion émise cet après-midi, qu'on pouvait faire plus de fromage avec du lait maigre qu'avec du lait gras, est tout simplement une hérésie en industrie laitière.

M. Barnard traite ensuite la question de l'élevage des porcs en vue du marché anglais et en vue de l'amélioration de l'industrie laitière.

Et la convention s'est ajournée.

LE COLPORTAGE

Nos amis de Québec n'ont pas voulu se contenter de suivre le mouvement que nous avons inauguré ; ils ont commencé un pétitionnement spécial pour leur district. Nous leur en savons infiniment gré, et pour nous et pour nos abonnés du district de Montréal qui seront enchantés de se savoir si bien secondés. Voici la requête que l'on a fait signer dans le district de Québec :

Que les colporteurs ne paient que \$25 pour le droit de parcourir la ville, de frapper à toutes les portes, d'arrêter les passants pour offrir et vendre leurs marchandises, de faire leur poste d'affaires de chaque endroit où ils s'arrêtent pour les fins de leur négoce.

Que les colporteurs profitent de tous les avantages de la cité pour les \$25 prix de leur licence, qui ne représentent pas même les frais du luminaire du plus petit magasin.

Que les requérants n'ont aucunement l'intention de causer le plus léger préjudice aux marchands colporteurs, qui ne font comme c'est leur droit du reste, que profiter des avantages que leur accorde la loi, et qui seraient, nous en sommes sûrs, tout à fait disposés à contribuer pour une plus large part à l'impôt civique.

Mais que d'un autre côté il y a une autre catégorie de marchands qui, pour faire le commerce dans les conditions ordinaires, sont nécessairement obligés de supporter de très fortes dépenses qu'on peut ressortir comme suit :

Dépenses généralement très élevées pour le loyer d'un poste convenable.

Dépenses de luminaire et de chauffage.

Dépenses pour taxes municipales comme propriétaire ou locataire d'abord, et com ne commerçant ensuite et sous forme de taxes d'affaires de douze et demi pour cent qui, à elle seule, prélevée comme elle l'est, sur le plus petit magasin, représente bien au-delà du montant d'une licence pour colportage.

Qu'en sus de tout cela il y a encore les taxes provinciales qui représentent un joli montant.

Que toutes ces principales dépenses réunies diminuent considérablement les profits que le marchand faisant le commerce régulier peut réaliser chaque année.

Qu'il est bien évident que les marchands qui supportent tout le fardeau des taxes et sont obligés d'occuper et maintenir à grand frais un poste d'affaires, se trouvent placés dans une position très désavantageuse pour supporter la concurrence du colporteur.

Que de fait on constate chaque année une diminution considérable dans le commerce régulier.

Que grâce à cette diminution les postes de commerce perdent de leur valeur locative et la caisse municipale se trouve ainsi privée d'un beau revenu que l'octroi de licences de colporteurs à vingt-cinq piastres ne compensera certainement jamais. C'est pourquoi vos pétitionnaires vous demandent respectueusement de leur accorder la part de protection à laquelle ils croient avoir droit comme contribuables de cette Cité, et d'augmenter le coût des licences pour colportage en proportion des avantages que les colporteurs en retirent.

A la suite de la présentation de cette requête, qui a été signée par tous les marchands de Québec, le conseil de ville a abrogé ses règlements concernant le colportage et il s'est adressé à la législature, au nom de toute la ville de Québec, pour demander une loi générale dans le sens indiqué par notre requête.

Nous espérons que cet exemple